

Association des Copropriétaires «Evergreen»
Numéro d'entreprise 843.915.638
c/o Gérance VERDURMEN-REMY sprl
Bld Ed. Machtens 89/9 - 1080 BRUXELLES
Tél. 02/410.71.13
Fax 02/410.81.25
E-mail info@gvrsyndic.be
IPI 103907 – 503363
IPI 507643 – 507655 (stagiaires)

M. BOMBOIS

Avenue Albert Elisabeth 64/6
1200 BRUXELLES

Bruxelles, le 4 août 2014

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 juillet 2014

Le Syndic ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux copropriétaires.

1. Vérification des présences et procurations

L'Assemblée du 2 juillet 2014 ne réunissant pas le quorum requis pour délibérer, la présente réunion délibérera valablement sans condition de quorum.

Le comptage indique que 14/28 copropriétaires sont présents ou dûment représentés, totalisant 546/997 quotités.

2. Nomination du Président et du Secrétaire de l'Assemblée

A l'unanimité M. Heylens est élu Président de l'Assemblée.
Le Syndic assure la fonction de secrétaire.

3. Présentation du comparatif des offres relatives à la réfection des terrasses avant des penthouses, à la sécurisation des garde-corps et bandeaux, à la réfection des cheminées en toiture – décision quant au choix de l'entreprise

Le rapport de comparaison des offres est remis en début de séance aux copropriétaires.

Quatre entreprises ont été interrogées pour remise d'offres.

Le Syndic signale que les retards de paiements s'élèvent à ce jour à ± 21000 €.

Si ces retards ne devaient pas être apurés dans les meilleurs délais, le Syndic insistera auprès de l'avocat pour que les dossiers qui ne lui sont pas encore confiés soient traités immédiatement.

Après vote, la firme VIMAR est retenue à l'unanimité pour exécution des travaux.

Début des travaux : septembre 2014.

Si la firme VIMAR n'était pas disponible : le Conseil et le Syndic sont mandatés pour négocier au mieux avec la firme qui pourrait réaliser les travaux en septembre prochain.

N.B.

La terrasse de M. Boes doit être sécurisée dans les meilleurs délais.

4. Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal



**Le Syndic
V. VERDURMEN-REMY**

*Retranscription certifiée conforme
L'original de ce procès-verbal rédigé et signé en séance peut être obtenu sur demande.*